



Anecdote occitane : Saint Martin de Sauviolles ou la zizanie

Saint Martin de Sauviolles, mais « qu'es aquo » ? Le nom d'un personnage aussi inconnu qu'illustre ayant vécu sur notre commune ? Que nenni !!

Il s'agit d'une petite partie du patrimoine foncier communal dont la possession fut âprement disputée entre les communes de Goyrans, Clermont le Fort et Lacroix-Falgarde.

Ce territoire, à l'extrémité du coteau qui borde l'Ariège et à la limite sud de Goyrans, est situé entre Clermont le Fort et Lacroix-Falgarde. De nos jours le chemin, dit de Saint Martin, partant au bas de la côte du moulin permet d'y accéder. Cette enclave appartient pendant des siècles à Lacroix-Falgarde.

Une situation juridique inextricable

Tout semble simple mais en réalité tout est complexe et les germes de la discorde se trouvent dans la situation juridique de cette zone. Jugez-en !

Saint Martin, jusqu'à la Révolution, dépendait de 3 communes.

Pour le temporel :

- de Goyrans qui exerçait la police et la justice
- de Lacroix-Falgarde qui percevait les impôts

Pour le spirituel:

- du curé de Clermont depuis temps immémorial

En effet, en 1272, le capellanus (le curé) de Clermont était tenu de payer 6 deniers de droit synodal au prévôt du Chapitre de Saint Etienne, « pro Salviolis », pour Sauviolles.

Ces taxes dues au Chapitre de Saint Etienne signalent la présence d'une église dédiée à Saint Martin. Par la suite l'existence de cette église est confirmée au XVII^e siècle par un procès verbal de visite pastorale de l'archevêque précisant « l'église du prieuré dédiée à Saint Martin n'a qu'un autel sans pierre sacrée ». Il est probable que cette église était entourée d'un cimetière.

Notre concitoyenne Arlette Jean Déjean, descendante de la famille Tertre, qui avait acquis cette propriété où se trouve actuellement une ancienne ferme, nous a précisé qu'au XX^e siècle des ossements avaient été mis à jour accidentellement lors des labours.

Comme l'on peut s'en douter, cet imbroglio fut la source de conflits, de rivalités et de contestations diverses et multiples.

Mais au fait, un Chapitre, « qu'es aquo »?

Le Chapitre était une communauté composée de prêtres (chanoines) attachés à une église cathédrale ou collégiale qui mettaient leurs revenus en commun, desservaient ensemble leurs paroisses et délibéraient en chapitre.

Dès le X^e siècle, il y avait un chapitre à Toulouse autour de la cathédrale Saint Etienne. Les revenus du Chapitre étaient essentiellement fonciers et ils s'accrurent considérablement au cours des XII^e et XIII^e siècles grâce à de nombreuses donations. Ce Chapitre devint bientôt l'un des plus grands propriétaires terriens de la région du confluent de l'Ariège et de la Garonne.

Au XIII^e siècle, les possessions du Chapitre de Saint Etienne s'agrandirent encore par la donation en 1255 de Bertrandus Arnaldi (Bertrand Arnaud) d'un vaste domaine qu'il possédait à Lacroix-Falgarde. L'enclave de Saint Martin a pu faire partie de cette donation. En effet, le texte écrit en latin mêlé d'occitan mentionne :

- « extra dictos terminos et prope illos duas vel tres pecias terrarum »
- « 2 ou 3 pièces de terre », possédées par Bertrand Arnaud, « en dehors des dites limites et près d'elles »

Malheureusement, aucune précision ne nous est fournie dans cet acte de reconnaissance car il s'agit d'une description minutieuse des biens donnés mais totalement dépourvue de repères géographiques et topographiques précis.

Il est intéressant de relever le nom Petrus Johannes de Goirons (Pierre Jean de Goirons) parmi les 7 exécuteurs testamentaires.

Peut-être faut-il trouver dans cette donation l'origine de cette enclave, son existence ne trouvant aucune autre justification.

Fin de la 1^o partie : la suite dans le prochain numéro du Petit Goyranais, avec les références bibliographiques.

Michel Ruffié